



Echos des Paysans



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU CONGO

La CONAPAC lance une campagne de vulgarisation de la loi agricole



Le Conseil d'Administration de la CONAPAC a tenu sa première réunion annuelle

Validation de la note d'orientation stratégique de la CONAPAC sur les Parcs agro-industriels

Methusalem Paluku Mivimba

«2017 sera une année cruciale pour la CONAPAC qui va poursuivre son plaidoyer agricole jusqu'à l'obtention des réponses du Gouvernement»

Président du Conseil d'Administration de la CONAPAC



Formation des formateurs sur l'approche FACT

Les leaders paysans adoptent un Plan de plaidoyer sur le suivi du budget alloué à l'agriculture

Le Conseil d'Administration de la CONAPAC a tenu sa première réunion annuelle

Les présidents des fédérations provinciales membres de la CONAPAC se sont retrouvés du 21 au 24 février 2017 à Kinshasa pour participer à la première réunion du Conseil d'Administration de la CONAPAC. Le quorum était largement atteint pour tenir cette réunion qui a été présidée par M. Methusalem PALUKU MIVIMBA, Président du Conseil d'Administration. Les conclusions de cette réunion seront partagées très prochainement. Toutefois, nous vous proposons le message du Président Paluku à l'occasion de la nouvelle année 2017.

Methusalem Paluku Mivimba
"2017 sera une année cruciale pour la CONAPAC qui va poursuivre son plaidoyer agricole jusqu'à l'obtention des réponses du Gouvernement"

Chers Camarades,

Au nom du Conseil d'administration de la CONAPAC et au mien propre, je voudrais vous présenter les vœux de Nouvel an 2017. Comme vous le savez tous, l'année 2016 a été marquée par des dures labeurs pour repositionner notre organisation en lui dotant d'un plan stratégique pour les 10 ans à venir ; en renforçant notre partenariat avec l'Alliance AgriCongo; en tissant de nouvelles relations avec des partenaires comme AGRITERRA, OSSISA, RRI, ESSOR ; en renforçant le dialogue avec les autorités politico-administratives sur les enjeux du secteur agricole et du développement rural. La CONAPAC remercie tous ses partenaires pour le soutien aux actions de plaidoyer et leur engagement à soutenir le mouvement paysan en RDC. L'année 2016 a été aussi marquée par des épreuves conséquentes à la présence des groupes armés dans les zones de production agricole. Les activités agricoles en ont souffert et la sécurité alimentaire des populations affectée. Plusieurs de nos frères et sœurs ont perdu atrocement leur vie. Que leurs âmes reposent en paix. La CONAPAC salue les



efforts du Président de la République, Chef de l'Etat dans la restauration de la paix et l'organisation du dialogue inclusif autour du processus électoral. Elle exhorte le gouvernement à consacrer plus d'efforts dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées par les conflits armés ainsi que la sécurisation des personnes et de leurs biens. L'année 2017 sera pour nous cruciale en ce sens que la CONAPAC devra poursuivre le plaidoyer agricole amorcé jusqu'à l'obtention des réponses du Gouvernement notamment sur le financement agricole, les infrastructures rurales, la sécurisation foncière des producteurs agricoles familiaux, la prise des mesures incitatives tant sur l'assainissement du climat des affaires que sur les aspects

techniques en vue de booster le secteur agricole. Vous n'êtes pas sans ignorer que le processus électoral est déjà déclenché en RDC. Dans la charte paysanne électorale, les organisations des producteurs agricoles se sont engagées à encourager leurs membres à exercer pleinement leurs droits civiques d'élire et d'être élus. Je vous exhorte chers camarades à vous faire enrôler massivement dans vos circonscriptions électorales et de rester regardant vis-à-vis du profil des futurs élus de qui nous n'attendons que la promotion du secteur agricole pour l'émergence de la RDC

Bonne et heureuse année 2017.

La CONAPAC tient à mobiliser les producteurs et productrices agricoles à se faire enrôler massivement et le moment venu, à élire des futurs dirigeants engagés à la cause paysanne pour la souveraineté alimentaire de la RDC

Formation des formateurs sur l'approche FACT

Les leaders paysans adoptent des Plans de plaidoyer pour chaque fédération sur le suivi du budget alloué à l'agriculture

La CONAPAC a organisé du 21 au 24 février 2017 une formation des Formateurs sur le suivi du budget alloué à l'agriculture et au développement rural. Le souci majeur est de veiller à l'allocation d'un budget conséquent aux investissements dans le secteur agricole et du développement rural au niveau national et provincial. La formation méthodologique utilise l'outil de consultation à la base par les producteurs agricoles en vue de formuler des propositions à prendre en compte dans l'élaboration du budget de l'Etat. Quinze formateurs des formateurs ont été renforcés et vont partager à leur tour leurs connaissances acquises en cascade dans les 26 provinces de la RDC.

Grace à l'appui de son partenaire AGRITERRA, la CONAPAC a organisé du 21 au 24 Février 2017 à Kinshasa, un atelier de Formations de Formateurs pour la capitalisation de l'approche Farmers Advocacy Consultation Tool, FACT en sigle, dans le suivi du budget alloué à l'agriculture en République Démocratique du Congo. Cette formation de formateurs a permis de former un groupe de leaders paysans au sein de la CONAPAC dans l'objectif de renforcer leurs capacités dans le domaine de la méthodologie FACT. Celle-ci va donc pouvoir s'élargir dans tout le réseau et ainsi donner lieu à un plaidoyer plus efficace et effectif auprès des institutions étatiques et gouvernements national et locaux.

Plus précisément, cette formation des formateurs a contribué au renforcement des capacités des leaders et animateurs de 11 fédérations provinciales de la CONAPAC sur la méthodologie FACT et sur le processus budgétaire en RDC de manière à les préparer à mieux participer à l'élaboration, l'exécution et suivi du budget alloué à l'agriculture au niveau national, provincial et des ETD. A l'issue de cet atelier, les leaders paysans ont élaborés et

validés des plans de plaidoyer sur l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets 2017 et 2018 à tous les niveaux, national, provincial et ETD ont été élaborés sur base de l'approche FACT.

En effet, la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo, CONAPAC en sigle, est une plateforme nationale regroupant 11 fédérations provinciales des organisations des producteurs agricoles réunissant autour de 500000 membres dans les organisations de base. Elle est créée depuis le 22 Octobre 2011 avec pour mission essentielle la représentation et la défense des intérêts des producteurs agricoles. Elle milite pour l'émergence d'un mouvement paysan fort à travers la République Démocratique du Congo.

Cette formation fait suite à une série d'actions de plaidoyer dans le cadre du projet de renforcement des capacités d'action politique des organisations de producteurs agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales en République démocratique du Congo (PREPAR) autour de l'accélération des mesures d'application de la loi portant principes fondamentaux relatifs à



(Lire suite en page 6)

Formation des formateurs sur l'approche FACT

Les leaders paysans adoptent des Plans de plaidoyer pour chaque fédération sur le suivi du budget alloué à l'agriculture

(suite de la page 5)

l'agriculture. Elle coïncide également avec la phase de la décentralisation qui vient de se matérialiser par le démembrement des provinces de la RDC qui passent de 11 à 26 avec le plus grand défis de rétrocession de 40% des recettes du trésor public. Il faut ici noter que l'agriculture et le développement rural sont des compétences exclusives des provinces, le gouvernement central définissant les orientations politiques.

Et pendant que les organisations des producteurs agricoles plaident pour l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture, la République démocratique du Congo vient de revoir son budget 2016 à la baisse passant de 9 milliards à environ 6 milliards de dollars américains avec des retombées sur le secteur agricole. Cette baisse a été causée par la chute des cours des substances minérales et des hydrocarbures mais aussi à la faible mobilisation des recettes du trésor public et à l'évasion fiscale.

La CONAPAC veut alors capitaliser l'approche FACT dans le suivi du budget alloué à l'agriculture. A noter que l'approche repose sur quatre étapes à savoir :

- Les Consultations avec les membres pour recueillir leurs avis sur ce qu'ils vivent ainsi que la réalité à leurs aspirations concernant un problème spécifique ;
- La recherche participative des informations et des données nécessaires pour préparer et

justifier des propositions solides et crédibles ;

- La préparation des propositions et des arguments pertinents la déclaration de position ;
- La présentation de la proposition ou la déclaration de position aux décideurs politiques.

Précisément, en ce moment caractérisé par de débats politiques, le pays vit des crédits provisoires. On espère que la RDC pourra alors se doter d'un budget en bonne et due forme lors de la prochaine session parlementaire du mois de mars à l'issue de laquelle sera sûrement intronisé un nouveau gouvernement. L'autre occasion reste sans doute la prochaine session du mois de Septembre qui pourrait valider le budget 2018. Les organisations des producteurs agricoles devront saisir ces opportunités en mettant en place un dispositif de plaidoyer dans le cadre du suivi budgétaire. La CONAPAC s'appuiera dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet aux fédérations provinciales qui jouent le même rôle auprès des autorités provinciales ainsi qu'aux organisations de base renforcer le dialogue avec les chefferies et secteurs comme entité territoriale décentralisées dotées de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion.

Il faut noter par ailleurs que cet atelier de formation a été facilité par M. N. MALIYASASA Syalemberaka Joas et Mme Florence SITWAMINYA, tous Consultants chez AGRITERRA■.



La CONAPAC lance une campagne de vulgarisation de la loi agricole

La CONAPAC, dans son souci de défendre les intérêts des producteurs agricoles de la RDC, a lancé une campagne de vulgarisation de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture promulgué depuis le 24 décembre 2011. En effet, la prise des mesures d'application y relatives, permettra aux producteurs agricoles de bénéficier de certaines innovations notamment en ce qui concerne : la participation à la définition et la mise en œuvre des politiques incitatives ; le financement agricole par le Fonds National de Développement agricole (Fonada) ; la réhabilitation des routes de desserte par la quotité du budget de l'Etat réservée aux provinces et cogérée par les comités locaux d'entretien locaux ; la sécurisation foncière des producteurs agricoles ; la redynamisation des Conseils consultatifs de l'agriculture au niveau national, provincial et local, l'application du régime fiscal et douanier tel que prescrit par la loi, etc.

Dans le cadre de son partenariat avec OSISA, la CONAPAC a lancé son projet d'appui au plaidoyer pour la mise en place des mesures d'application du Code agricole pour la protection et la sécurisation des droits des petits producteurs agricoles en RDC. Au moins 240 formateurs ont été formés à l'issue des ateliers de formation méthodologique des formateurs sur la vulgarisation de la loi agricole organisés dans 6 provinces (Kasaï Oriental, le Sud Kivu, le Nord Kivu, Kongo Central, l'Equateur et le Bandundu. Ces formateurs pourront à leur tour, participer à la vulgarisation à la base. Pour réussir cette campagne, la CONAPAC a d'abord procédé à la traduction de la loi agricole en quatre langues nationales avant d'organiser ces ateliers de formation méthodologiques dont l'un des objectifs est de contribuer à la bonne compréhension de la loi agricole par les bénéficiaires directs de ses innovations. Au cours de ces ateliers, la CONAPAC a pu collecter des propositions des producteurs agricoles lesquelles seront déposées plus tard à la commission d'élaboration des mesures d'application. En effet, la RDC, la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture a été promulguée depuis 2011. Six ans après, les mesures d'application de cette loi tardent à venir ; ce qui met le producteur dans une situation inconfortable. La loi agricole prévoit des dispositions progressives susceptibles d'améliorer les conditions de vie des petits exploitants agricoles en RDC par rapport à leurs conditions économiques actuelles. Elle comporte des innovations favorables au développement de l'agriculture. Parmi ces innovations, nous pouvons citer : la création des conseils consultatifs de l'agriculture pour améliorer la gouvernance du secteur ; la mise en place du cadastre agricole pour sécuriser les producteurs agricoles ainsi que la création du fonds national de développement agricole pour le financement agricole. Ensuite, cette vulgarisation va se poursuivre en utilisant plusieurs canaux de communication, notamment le journal La Voix Du Paysan Congolais, les radios communautaires, la tribune d'expression populaire, et la production d'un Guide pour la compréhension de la loi agricole. La CONAPAC a toujours milité pour l'accélération des mesures d'applications de la loi agricole ainsi que pour la réforme foncière à travers un dialogue permanent pour la prise en compte des avis et considérations des producteurs agricoles dans la formulation des lois, des politiques et stratégies de développement agricole. Il faut noter que ce projet d'Appui au plaidoyer pour la mise en place des mesures d'application du Code agricole pour la protection et la sécurisation des droits des petits producteurs agricoles en RDC vise à sensibiliser et soutenir le renforcement des capacités des agriculteurs sur les droits et les dispositions prévues par la loi, ainsi que de plaider pour sa mise en œuvre effective. A travers ce projet, la CONAPAC tient à renforcer les capacités des dirigeants des mouvements paysans pour améliorer la défense de leurs droits par la mise en œuvre de la loi ■

Validation de la note d'orientation stratégique de la CONAPAC sur les Parcs agro-industriels

Les membres du Comité de suivi se sont rencontrés le jeudi 5 janvier 2017 au bureau de la CONAPAC pour analyser et valider la note d'orientation de la CONAPAC qui propose des pistes stratégiques prenant en compte les droits de tenure des communautés locales dans la mise en œuvre des nouveaux parcs agroindustriels. Après les mots de bienvenu du Président de la CONAPAC, la parole a été donnée à M. René NGONGO, Membre de la Conseil Economique de la RDC, pour faire une présentation du dernier draft de la note stratégique.

En introduction, M. René NGONGO a d'emblée reconnu que les Parcs Agro-industriels (PAI) reste une alternative crédible devant aider le pays à faire face à la menace de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire. La note présente les impacts positifs actuels, notamment l'amélioration des infrastructures socio-économiques : Entretien de pistes d'accès au parc par certains villages riverains (essentiellement). Les

routes et pistes sont faites en terre donc vulnérables à la dégradation. Mais René Ngongo constate que cette initiative a connu un mauvais départ du fait de non respect des règles des procédures pour un investissement responsable dans l'agriculture. La note s'appesantit sur un certain nombre d'impacts négatifs du PAI Bulanga Lonzo.

La note d'orientation prend en compte les préoccupations soulevées par les autres parties prenantes avant de proposer des orientations stratégiques qui devront alimenter le plaidoyer de la Société civile. Ces Orientations stratégiques sont les suivantes :

(Lire suite en page 4)

Validation de la note d'orientation stratégique de la CONAPAC sur les Parcs agro-industriels



Une vue de la tribune lors du Dialogue multiacteur sur les PAI organisé en octobre 2016 par la CONAPAC

(Suite de la page 3)

1. Schémas pilotes nécessaires pour tester les technologies, car beaucoup de problèmes techniques non résolus et rentabilité non encore confirmée (rendements à l'ha en dessous des attentes).

2. Création de l'Agence Congolaise de Transformation Agricole comme institution inter-agences des Ministères pour superviser la Société des PAI (ACTA, à l'instar des ATA du Nigeria et de l'Ethiopie)

2. Promouvoir l'élevage en ranching à grande échelle en savane est possible, mais problème de rentabilité (importations de viande de moindre qualité à bas prix)

4. Les PAI doivent aller de pair avec un appui fort et un renforcement de l'agriculture familiale pour augmenter les productivités agricoles (et les revenus) et améliorer l'accès au marché, donc relancer et renforcer les services publics à l'agriculture que le privé ne fournit pas

5. Nécessité des Consultations des PP : Un processus où les acteurs

contribuent à la conception du projet lorsqu'il affecte leur vie et leur environnement et rendre obligatoire les évaluations environnementales, et les plans de déplacements involontaire. S'assurer de l'intégration/harmonisation du projet des PAI avec les autres mécanismes de Dvpt en cours (Processus REDD, PANA) en impliquant les parties intéressées. Partager l'information avec l'ensemble des parties prenantes PP

6. Réinstallation des populations : Aider les personnes déplacées pour améliorer ou au moins retrouver leur niveau de vie; Consulter les personnes recasées et les communautés d'accueil; Incorporer leurs points de vue dans le plan de recasement, faire la liste des choix faits par les personnes recasées. Clarifier le rôle des chefs coutumiers et des terres

7. Des exigences à observer dans les projets agro-industriels : Tout projet devrait être précédé par la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude devrait systématiquement être

accompagnée d'une étude d'impact environnemental et social. Des études préalables doivent être réalisées avant la signature du contrat. Les Études doivent être rendues publiques. Les contrats doivent être rendus publics. La question de la transparence du projet est cruciale puisqu'elle permet notamment au public d'examiner celui-ci. Le PAI met en œuvre un système d'exploitation qui protège et préserve l'environnement (recours aux énergies renouvelables; 8. Repenser la politique de PAI afin qu'il profite effectivement aux populations : -Encadrement technique; Veiller à la bonne marche de la coopérative des petits producteurs; veiller aux bonnes pratiques culturelles; Assurer le partage de revenu; - Organiser la récolte et la vente 9. Encourager l'acceptabilité sociale : C'est un prérequis pour la garantie de réussite et de durabilité des investissements fonciers à grande échelle. Elle amène l'investisseur à cohabiter avec la communauté et à partager les mêmes ressources naturelles et le même espace vital. Pour

construire l'acceptabilité sociale, préalable à la durabilité et au succès des PAI, il faut procéder par trois phases à savoir :

1-Phase d'observation pour la maîtrise des éléments du contexte spécifique (données géophysiques, sociales, économiques du site et des sites riverains) :

2-Phase de dialogue pour mieux cerner la perception des communautés, ses problèmes et l'esprit du milieu ; briser la glace entre les parties majeures ;

3- Phase de négociation pour que le projet d'utilisation de terres à grande échelle soit socialement accepté.

Pour chaque phase, il a été proposé des orientations stratégiques pour la mise en œuvre des prochains parcs.

Une autre orientation évoquée par René Ngongo, c'est de tirer les leçons des expériences antérieures de la mécanisation agricole tout en s'inscrivant dans la logique de financement des PAI, le gouvernement devra aussi tenir

(Suite de la page 3)

La FEPPAKIN organise un dîner d'affaires de la première entreprise communautaire des éleveurs des canards en RDC

Ce dîner d'affaires se tient le mardi 7 mars 2017 à l'Espace Bilembo Texaf. L'objectif de créer un cadre de lancement du dialogue constructif entre les éleveurs de canard initiateurs d'ELCASOL (Eleveurs de Canards Solidaires) et les éventuels bailleurs de fonds dont notamment les banquiers, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que d'autres actionnaires possibles qui sont intéressés à investir dans cette Entreprise Communautaire à la fois innovante et de nature à contribuer à l'émancipation socioéconomique rapide de la capitale.

En effet, En 2003, l'Organisme belge APEFE a réalisé une enquête sur l'élevage parcellaire de canard à Kinshasa. A l'issue de cette enquête, 165 éleveurs étaient identifiés et admis à suivre une formation de longue durée de dix ans, soit de 2004 à 2014. Les bénéficiaires de cette formation ont acquis une grande capacité en conduite d'élevage de canard. En 2013, avant de clôturer cette formation, l'APEFE a accompagné la structuration des récipiendaires en TEP (Troupeaux d'Elevage Parcellaire), il leur a doté d'une machine de provenderie d'une capacité de production de plus ou moins 7 tonnes par heure, et d'une mini-charcuterie. Ces équipements sont installés au PNR N'djili. Au cours de la même année 2013, les TEP organisés ont adhéré à l'Union des Eleveurs de volaille de Kinshasa qui est membre de la FEPPAKIN. La FEPPAKIN elle-même s'est doté depuis 2016 d'une branche



Mme la Présidente de la FEPPAKIN, Rosalie BIUMA aux côtés du Secrétaire Exécutif, M. Pierrot NKOLE

économique à travers le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) dénommée UGISAK (Union de Groupements d'Intérêts Solidaires d'Autofinancement de Kinshasa). Dès la première rencontre entre les animateurs de l'UEVOLKIN et de la FEPPAKIN, les Représentants des TEP organisés avaient exprimé le besoin d'être accompagnés en montage d'une Entreprise

communautaire d'exploitation de la viande de canard afin qu'ils trouvent une voie de valoriser leur métier.

Mue par sa mission de contribuer à l'émergence d'un nouveau type de producteur agricole professionnel capable de jouer un rôle important dans l'économie de la capitale en s'engageant davantage dans la conquête de la souveraineté alimentaire du

pays », la FEPPAKIN a accédé à cette demande. Et c'est dans ce cadre qu'était mis en place l'Activité Génératrice de Revenu Communautaire dénommée ELCASOL (Eleveurs de Canards Solidaires) en fin 2015. 50 éleveurs émergents ont participé activement à l'élaboration de ce plan d'affaires dont nous saluons ce dîner d'affaires du 07 mars 2017.

Validation de la note d'orientation stratégique de la CONAPAC sur les Parcs agro-industriels

d'investir dans: les mesures incitatives des agriculteurs ruraux; la redynamisation de la fonction des encadreurs agricoles (moniteurs agricoles, agronomes territoriaux et animateurs ruraux; l'amélioration à l'accès aux

marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles; le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production

Enfin, il faudra promouvoir les coopératives agricoles qui jouent un rôle important dans le fonctionnement de plusieurs organisations paysannes dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage; contribuent au

processus de modernisation de l'agriculture, leurs fonctions sont nombreuses et variables; construisent les capacités de la population rurale pour résoudre eux-mêmes les problèmes qui les accablent■

La Force Paysanne du Kongo Central: un programme ambitieux avec SNV pour 2017

Dans le cadre du projet de développement du Pool économique implementé par la Banque Mondiale, l'Ong hollandaise SNV est parmi les prestataires de proximité qui réalise un certain nombre d'activités dans le Kongo Central. SNV travaille pour l'atteinte du resultat 4 de ce projet stipulé ainsi : « La FOPAKO est structuré et organisé ». En effet, un diagnostic fait par l'INADES avait révélé que la FOPAKO de vaait être redynamisé et restructuré.

Dans ce partenariat qui unit SNV et FOPAKO, seize activités devront être mis en œuvre durant l'année 2017. Cette programmation découle de deux premiers ateliers organisés en 2016, l'un sur l'identification des besoins des producteurs agricoles du Kongo Central à Matadi et l'autre sur le rôle, le fonctionnement et bonne Gouvernance d'une



Mme la Présidente de la FOPAKO en visite sur le terrain avec les partenaires

faitière des producteurs agricoles à Mbanza Gungu. Parmi ces activités, il faut épingler, la tenue d'un atelier sur la formulation et la validation du Plan stratégique de la FOPAKO, l'accompagnement dans la gestion administrative et financière de la FOPAKO ; la

formation sur la sensibilisation et mobilisation des membres ; l'accompagnement dans l'organisation des réunions annuelles du secretariat Exécutif ; Formation sur la gestion du système d'information sur les prix des marchés ; la Formation sur l'utilisation des semences, la

formation sur la sensibilisation, le plaidoyer et la loi agricole ; la traduction de la loi agricole en quatre dialectes ; l'accompagnement sur les aspects de la fiscalité ; initiation à l'agriculture adaptée au changements climatiques (avec la culture du riz) ; etc■

FEPAM vient finalement d'obtenir son Arrêté provincial

En séjour à Kinshasa pour prendre part à l'atelier de Formation des formateurs basé sur le suivi budgétaire du secteur agricole par la méthodologie FACT, M. ALIMASI USENI Petro, Vice-président de la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM), a indiqué que la FEPAM vient de bénéficier de l'arrêté du Gouvernement de la province la reconnaissant comme la faitière provinciale des producteurs agricoles du Maniema. « Nous avons mené un plaidoyer afin que nous ayons cet arrêté provincial. Voilà qu'aujourd'hui notre requête a reçu réponse favorable. Et nous espérons qu'avec ce document, la FEPAM vient de faire un grand pas dans la défense

des intérêts des producteurs agricoles du Maniema ».

Par rapport à la formation FACT, « nous pensons que les enseignements reçus nous permettront de récolter les différentes informations ou données auprès de nos membres. Nous allons les analyser et les faire examiner par les experts afin de rédiger un document de plaidoyer contenant des données légitimes fiables pertinentes argumentées dans le but de convaincre ou d'influencer les décideurs pour que nous puissions arriver un jour à participer au suivi budgétaire de la province alloué au secteur de l'agriculture. »■



M. ALIMASI USENI Petro, Vice-président de la FEPAM

Mieux connaître la CONAPAC



La Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée conformément à la Loi n°004/2001 du 21 juillet 2001. Elle a comme vision de contribuer à l'avènement d'un « monde paysan solidaire, professionnel et prospère ». Sa mission est de représenter et de défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles familiaux congolais afin de leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

QUI SONT SES MEMBRES ?

Actuellement les fédérations membres de la CONAPAC sont : la Fédération des Paysans et Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN), les Forces Paysannes du Kongo Central (FOPAKO), la Fautière des Organisations Paysannes de Kwilu-Kwango-Mai Ndombe (FOPAKKM), la Fédération des Organisations Paysannes du Kasai Occidental (FEDOP), la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Kasai Oriental (FOPAKOR), la Convention des Paysans pour le Développement de l'Equateur (COPADE), la Fédération des Producteurs Agricoles de la Province Orientale (FEPPAPO), la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM), la Fédération des OPA du Congo au Nord Kivu (FOPAC Nord Kivu), la Fédération des OPA du Congo au Sud Kivu (FOPAC Sud Kivu) et la CONAPAC-Katanga. Le découpage territorial sanctionné par une nouvelle subdivision

administrative du pays, passant de 11 à 26 provinces, influencera la structuration de la CONAPAC qui, dans son nouveau plan stratégique 2016-2025, veut plus s'orienter vers la professionnalisation et le développement des filières agricoles vertes qui tiennent compte de la protection de l'environnement et du renforcement économique de ses membres selon les spécificités de leurs provinces respectives.

COMMENT ADHERE T-ON A LA CONAPAC ?

La CONAPAC représente actuellement 11 fédérations provinciales constituées à leur tour de 10.900 Organisations paysannes de base, Syndicats paysans et Coopératives agricoles. Les membres de la CONAPAC sont les Fédérations de producteurs agricoles provinciales et les Fédérations de producteurs agricoles spécialisées (par filière, par fonction de producteurs ou par catégorie de producteurs agricoles). Pour y adhérer, il faut donc faire partie d'une organisation paysanne (OPA, union), d'un Syndicat paysan ou d'une Coopérative agricole affiliés à l'une des fédérations provinciales ou spécialisées, membres de la CONAPAC

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Notre adresse: Avenue Essandja N° 28, Commune de Barumbu. : Tél : +243 998386456

Email : conapac_rdc@conapacrdc.org ou vous pouvez visiter notre siteweb www.conapacrdc.org

Nos partenaires

